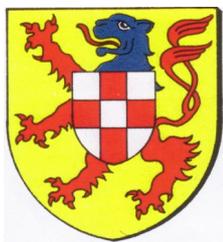


FLASH-INFO HEIDWILLER



DECEMBRE 2020

Flash-Info N°11

mairie@heidwiller.fr

03.89.25.40.63.

MAIRIE :

La mairie sera fermée à partir **du jeudi 24/12/20 au dimanche 03/01/21 inclus**



COVID-19 : CE QUE L'ON POURRA FAIRE (OU PAS) À PARTIR DU MARDI 15 DÉCEMBRE

À partir du mardi 15 décembre, on pourra à nouveau se déplacer partout en France, sans attestation durant la journée. Mais entre 20 heures et 6 heures, créneau horaire nocturne, il est interdit de se déplacer, sauf avec un motif valable : motifs professionnels, motifs familiaux impérieux, mission d'intérêt général, raisons médicales, personnes en situation de handicap et leur accompagnant, besoins des animaux de compagnie. Pendant le couvre-feu, il faudra se munir d'une attestation. À noter que la promenade ou l'activité physique n'entre pas dans la liste des dérogations : impossible donc de les pratiquer de 20 heures à 6 heures.

DECHETS :

Dans un souci de simplification, la communauté de commune Sundgau, vous propose de mensualiser le paiement de vos factures afin de lisser le coût sur l'année. Des précisions sur les différentes possibilités de paiement vous ont été remises avec le **calendrier des collectes de déchets 2021**.

ACHETER «SUNDGAU» : UNE PLATEFORME DE MARCHÉ NUMÉRIQUE PRÊTE À ÊTRE UTILISÉE DANS LE SUNDGAU

La crise sanitaire de la COVID 19 et les confinements liés qui se sont succédés ont accélérés les évolutions des comportements d'achats et de consommations, déjà observés avant l'année 2020, à savoir une montée en puissance de l'achat digital. Face au choc du second confinement et à la fermeture des commerces ne proposant pas la vente de produits de première nécessité, les élus de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, de la Communauté de Communes Sundgau et du Pays du Sundgau ont souhaité apporter leur soutien aux commerces locaux déjà fragilisés par le premier confinement. **Une plateforme de marché numérique a été créée.** À ce jour 42 boutiques sundgauviennes ont un espace numérique sur la plateforme **«achetezsundgau»** et 650 références sont disponibles sur le site. Les premiers achats ont déjà eu lieu. Le site permet de payer directement en ligne par carte. N'hésitez pas à y faire un tour. **Soutenons nos commerces locaux !**

ELECTION MISS FRANCE :

Cette année, c'est Aurélie Roux, habitant Spechbach qui a été élue Miss Alsace. Elle représentera notre région, samedi 19 décembre sur TF1, lors de l'élection de Miss France 2021.

Mobilisons-nous tous. Votez Aurélie Roux, votez l'Alsace !

Bertrand Noël / SIPA / ENDEMOLSHINE / TF1



RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA VENTE ET DE L'UTILISATION DES ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT ET ARTICLES

PYROTECHNIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN :

(Extrait de l'Arrêté du 1er décembre 2020, Préfecture du Haut-Rhin)



« Article 1er :

L'achat, la vente et la cession des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques de catégories C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4 et F4 sont interdits sur l'ensemble du territoire des communes du département du Haut-Rhin.

Article 2 :

L'utilisation, le port et le transport des artifices de divertissement et articles pyrotechniques de catégories C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4 et F4 sont interdits sur l'ensemble du territoire des communes du département du Haut-Rhin.

Article 3 :

Les dispositions des articles 1 et 2 s'appliquent à compter du 2 décembre 2020 à 00h00 jusqu'au 4 janvier 2021 à 8h00.

LE PRÉSENT ARRÊTÉ COMPLET SERA AFFICHÉ À LA MAIRIE.

LES ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT SONT CLASSÉS EN 4 CATÉGORIES (1 À 4) EN FONCTION DE LEUR DANGEROUSITÉ.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Catégorie 1 (C1, F1) : artifices de divertissement qui présentent un danger très faible et un niveau sonore négligeable et qui sont destinés à être utilisés dans des espaces confinés, y compris les artifices de divertissement destinés à être utilisés à l'intérieur d'immeubles d'habitation• Catégorie 2 (C2, F2) : artifices de divertissement qui présentent un danger faible et un faible niveau sonore et qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans des zones confinées ; | <ul style="list-style-type: none">• Catégorie 3 (C3, F3) : artifices de divertissement qui présentent un danger moyen, qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans de grands espaces ouverts et dont le niveau sonore n'est pas dangereux pour la santé humaine ;• Catégorie 4 (C4, F4) : artifices de divertissement qui présentent un danger élevé et qui sont destinés à être utilisés uniquement par des personnes ayant des connaissances particulières, (normalement désignés par l'expression "artifices de divertissement à usage professionnel") et dont le niveau sonore n'est pas dangereux pour la santé humaine. |
|--|--|

... / ... Tournez SVP

MONOXYDE DE CARBONE :

Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France. A l'approche de l'hiver, l'ARS Grand Est lance sa campagne d'information annuelle pour prévenir les cas d'intoxication au monoxyde de carbone.



Chaque année en France, ce sont environ 4000 personnes qui sont victimes d'une intoxication oxycarbonée. Une centaine de personnes en décèdent.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. S'équiper d'un détecteur de monoxyde de carbone ne suffit pas à éviter les intoxications liées à ce gaz résultant le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz au fioul, au bois) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés.

La prévention passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

Retrouvez toutes les informations nécessaires dans nos rubriques dédiées :

[Grand public > Protégez votre santé > Habitat, espace clos > Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?](#)

Retrouvez une application ludique, un quiz, des vidéos animées...

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/les-dangers-du-monoxyde-de-carbone-relayez-la-campagne-annuelle-de-prevention>

L'ARMEE DE TERRE RECRUTE :



En 2021, l'Armée de Terre va recruter environ 16 000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 32 ans. Nous vous proposons des postes dans plus de 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

Prenez un rendez-vous sur : SENGAGER.FR

<u>Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de MULHOUSE :</u> 1A rue Vauban – 68100 MULHOUSE Tél : 03 89 60 51 43 Horaires d'ouverture MULHOUSE : Du lundi au jeudi : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h30 Le vendredi : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h00	<u>Permanence du CIRFA à COLMAR :</u> Rue des belges - 68000 COLMAR (Entrée par le 152°RI) Tél : 03 89 21 88 09 Horaires d'ouverture COLMAR : Du mardi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Se renseigner pour les vacances scolaires au 03 89 60 51 43 Des permanences sont également planifiées une fois par mois, aux C.I.O. de Guebwiller et Altkirch (Se renseigner pour les dates et les horaires au 03 89 60 51 43)	

**Gilles FREMIOT, Maire de HEIDWILLER,
le Conseil Municipal, le Personnel Communal vous souhaitent
de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2021**



LE MAIRE